

**CONSEIL**  
**Cent septième session**

**DEMANDE DE REPRESENTATION EN QUALITE D'OBSERVATEUR**  
**SOUMISE PAR L'INSTITUT DES NATIONS UNIES**  
**POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE**

**DEMANDE DE REPRESENTATION EN QUALITE D'OBSERVATEUR  
SOUmise PAR L'INSTITUT DES NATIONS UNIES  
POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE**

1. Par lettre du 16 mars 2016, le Sous-Secrétaire général des Nations Unies et Directeur général de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) a officiellement demandé que le statut d'observateur aux réunions du Conseil de l'OIM soit accordé à l'UNITAR. Le Directeur général a répondu à cette lettre le 24 mars 2016. Les deux documents sont disponibles sur demande. Cette question sera inscrite à l'ordre du jour provisoire de la cent septième session du Conseil.
2. Cette question relève de l'article 10 du Règlement du Conseil, qui dispose que le Conseil peut inviter, à leur demande, des organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, s'occupant de migration, de réfugiés ou de ressources humaines, à se faire représenter à ses réunions.
3. Un projet de résolution correspondant est soumis séparément au Conseil pour examen.